



BIBLIOTHÈQUE  
UNIVERSITAIRE  
SAINT-ÉTIENNE

# Règlement du 1<sup>er</sup> concours de nouvelles « A la manière de » Année 2017

## Article 1 : Objet du concours

A l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de Howard Phillips Lovecraft, les bibliothèques universitaires de Saint Etienne et de Roanne organisent un concours de nouvelles à caractère fantastique.

## Article 2 : Conditions du concours

Le concours de nouvelles est ouvert à **tous les usagers inscrits dans les bibliothèques de l'UJM et des réseaux BRISE-ES et BRISE-Ville ainsi qu'à tout abonné à une bibliothèque publique du département de la Loire.**

**Le thème retenu est** « A la manière de Lovecraft » avec pour **consigne** « Les livres interdits ». Les nouvelles seront inédites, écrites en français ou en anglais et ne peuvent avoir reçu d'autre prix. Envoi limité à **deux nouvelles maximum par candidat.** Les nouvelles ne doivent pas excéder 4 pages chacune.

## Article 3 : Exigences du concours

La présentation des nouvelles sera la suivante :

- ✓ Format de la page : A4 (21 x 29,7cm)
- ✓ Police de caractère : Times New Roman
- ✓ Taille de caractère : corps 12
- ✓ Interligne : 1,5
- ✓ Marges de 2,5 cm

**L'envoi des nouvelles se fera par mail à l'adresse suivante : [concoursnouvelles2017@univ-st-etienne.fr](mailto:concoursnouvelles2017@univ-st-etienne.fr)**

Aucune participation papier ne sera retenue.

L'organisateur se chargera de la diffusion des textes et de la préservation de l'anonymat des auteurs auprès des membres du jury.

**La date limite pour la réception des œuvres est fixée au dimanche 4 juin 2017 minuit.**

En plus de la nouvelle, l'auteur doit transmettre par mail ses noms et prénoms, adresse complète, numéro de téléphone et mail.

Toute participation qui ne répondra pas aux exigences du présent règlement ne pourra pas être retenue.

## Article 4 : Coût

La participation au concours est **gratuite.**

## Article 5 : Prix

Le lauréat se verra attribuer un prix d'ordre culturel.

## Article 6 : Composition du jury

2 enseignants de l'UJM ; 2 membres du personnel BU ; 1 personne extérieure UJM

## Article 7 : responsabilité

Aux termes du concours, si une publication s'ensuit, il devra être stipulé que la nouvelle a été primée lors du concours de nouvelles 2017 « A la manière de » de l'Université Jean Monnet.

## Article 8 : publication du résultat

Le lauréat sera averti par courriel.

Le résultat du concours et le texte primé seront publiés la semaine suivant la clôture du concours sur le site web des bibliothèques : <http://scd.univ-st-etienne.fr>.

Les participants s'engagent à autoriser la publication de leurs nouvelles en ligne et au format papier.

## Article 9 : respect des décisions

Les décisions du jury sont sans appel.

Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury

Fait à Saint-Etienne le 27 mars 2017